

Monsieur Le Maire  
Messieurs et Mesdames les conseillers  
et conseillères municipaux de la  
Commune de Lentillères

Le 07 Mars 2019

Monsieur Le Maire

Mesdames et messieurs les Conseillers,

La commune de Lentillères, certainement en toute bienveillance et pour amener plus de confort à ses administrés, favorise l'installation d'une antenne de téléphonie mobile d'une hauteur de 40 m et à ce titre procède à une recherche proactive de terrains au bénéfice de multiples opérateurs.

Nous vous informons de l'opposition ferme d'une majorité de résidents et propriétaires de la commune sur ce projet, qui sans information sur les conséquences sur leur environnement d'une telle installation, ont été contraints de recueillir les données par eux-mêmes.

Les dernières études nous ont alertés sur les effets nocifs et surtout le rapport d'étude de mai 2011 du Conseil de l'Europe concluait : « les indices ou niveaux de preuves scientifiques d'effets biologiques nocifs sont suffisants pour invoquer l'application du principe de précaution et de mesures préventives efficaces et **urgentes.** »

Hormis les effets sur la santé, les renseignements pris auprès des professionnels concernant les assurances et le foncier nous appellent à encore plus de vigilance.

La pétition, qui a obtenu à ce jour 126 signatures sur la seule commune de Lentillères et que nous tenons à votre disposition montre, sans aucune contestation possible, qu'une forte majorité de vos administrés appelle à l'arrêt de toute prospection.

Nous vous demandons en tant qu'élus de la république, que la gestion de la commune se fasse dans le respect des préoccupations des administrés et dans la plus grande transparence notamment en matière d'environnement.

Nous vous rappelons également la loi du 09 février 2015 reprise à l'article L34-9-1 du Code des postes et des communications électroniques selon laquelle, pour tout projet d'implantation d'une antenne relais, le maire doit mettre à disposition des habitants les dossiers d'information transmis par les exploitants et **peut exiger une simulation de l'exposition aux ondes avant implantation.**

Par conséquent, nous vous demandons par la présente,

- L'arrêt de toute recherche proactive de parcelles pouvant accueillir de tels projets,
- La mise à disposition de toutes informations **exactes, détaillées et à jour**, conformément à l'article 7 de la charte de l'environnement: « toute personne a le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »
- L'information par la commune à tous les propriétaires approchés ou qui seront approchés du nombre de signataires opposés au projet.

Nous profitons de ce courrier, pour vous rappeler la réunion d'information du vendredi 15 mars à 20 h sur les conséquences environnementales et sanitaires de l'implantation d'une antenne mobile, durant laquelle nous serions ravis d'échanger avec vous.

En vous remerciant de tout l'intérêt que vous aurez porté à notre courrier, nous vous prions d'agréer, monsieur le Maire et tout le Conseil Municipal, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le collectif citoyen Stop Antenne Lentillères